



Erasmus+

## STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION

**Consortium CEPAGES**



*Consortium d'Établissements Publics Auvergnats  
Garant d'une Europe Solidaire*



## SOMMAIRE

<b>A - Organisation générale</b> .....	<b>3</b>
<b>B - Principes fondamentaux</b> .....	<b>4</b>
<b>C - Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité.</b> .....	<b>5</b>
• Les étapes de la stratégie en amont .....	<b>5</b>
• Stratégie et procédure pour la mise en place des conventions de stage dans le cadre des Périodes de Formation en Milieu Professionnel .....	<b>6</b>
• Politique linguistique mise en œuvre pour préparer les participants à la mobilité .....	<b>7</b>
<b>D - Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité.</b> .....	<b>7</b>
<b>E - Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité.</b> .....	<b>8</b>
• Mécanismes mis en place pour reconnaître les résultats obtenus par les élèves dans le cadre de leurs activités à l'étranger, pour les mobilités à des fins de stage .....	<b>8</b>
• Mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel .....	<b>9</b>
<b>F - Stratégie Erasmus</b> .....	<b>10</b>
• Stratégie internationale du Consortium CEPAGES .....	<b>10</b>
• Projets de coopération européenne et internationale .....	<b>10</b>
• Impact escompté de la participation au Programme sur la modernisation des organismes .....	<b>11</b>

## A - ORGANISATION GÉNÉRALE

---

Le comité de pilotage du Consortium CEPAGES (Consortium d'Établissements Publics Auvergnats Garant d'une Europe Solidaire) est composé des Proviseurs, des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), du Coordonnateur Erasmus+, des Agents Comptables, des enseignants des 3 établissements. Ce Comité définit la politique du Consortium CEPAGES en matière d'internationalisation dans le domaine de l'enseignement professionnel.

Les DDFPT valident les Conventions de stage préalablement négociés entre l'élève, l'équipe des enseignants et la structure d'accueil.

Les Agents comptables élaborent le budget et le présentent au Comité de Pilotage.

Les enseignants d'anglais assurent le suivi de la plateforme OLS (Online Linguistic Support) et l'élaboration des CV Europass.

L'équipe d'enseignants du domaine professionnel vérifie la conformité des activités des élèves en stage avec le référentiel du diplôme.

### Coordonnateur Erasmus + au sein de l'organisme porteur :

Mme Lesguillons Julie

[julie.lesguillons@ac-clermont.fr](mailto:julie.lesguillons@ac-clermont.fr)

- Mise en œuvre des projets Erasmus Plus EFP du Consortium CEPAGES.

### Proviseur de l'Organisme Porteur :

**M. Stéphane GRANSEIGNE** (Lycée François Rabelais)

[stephane.granseigne@ac-clermont.fr](mailto:stephane.granseigne@ac-clermont.fr)

### Proviseurs des 2 autres établissements :

**Mme Marty-Navarre** (Lycée Raymond Cortat) : [isabelle.marty@ac-clermont.fr](mailto:isabelle.marty@ac-clermont.fr)

**Mme Emo** – (Lycée Valéry Larbaud) : [martine.emo@ac-clermont.fr](mailto:martine.emo@ac-clermont.fr)

**Enseignants membres du comité de pilotage :**

Mmes DE MAXIMOFF, LEGAL, CHAMPAGNE et M. BARDY

Mails :

[claire.moins@ac-clermont.fr](mailto:claire.moins@ac-clermont.fr),  
[agnes.legal@ac-clermont.fr](mailto:agnes.legal@ac-clermont.fr),

[isabelle.champagne@ac-clermont.fr](mailto:isabelle.champagne@ac-clermont.fr)  
[eric.bardy@ac-clermont.fr](mailto:eric.bardy@ac-clermont.fr)

**DDFPT : (directeurs délégués à la formation professionnelle et technique)**

M. Christophe Potevin (Lycée François Rabelais)

M. Gregory Leulier (Lycée Valery Larbaud)

M. Christophe Champagne (Lycée Raymond Cortat)

- Appui à la recherche de stage
- Validation du contrat d'études pour la mobilité de stage

**Gestionnaires :**

Mme Delfau (Lycée Rabelais)

M. Rolland (Lycée Cortat)

M. Genin (Lycée Larbaud)

- Élaboration du budget

## **B - PRINCIPES FONDAMENTAUX**

---

L'objectif principal est d'organiser des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) à l'étranger pour les élèves de Lycée Professionnel.

Permettre à tous les apprenants, d'avoir la possibilité d'effectuer une PFMP en Europe pendant leur cursus, quel que soit leur niveau scolaire, professionnel ou linguistique, en favorisant et stimulant les apprenants qui ont le moins d'opportunités.

La coopération de plusieurs établissements scolaires est un atout supplémentaire pour le développement des contacts, la fluidité des parcours des élèves et des personnels.

Grâce à cela, le consortium propose aux élèves et aux personnels d'enrichir leur formation et leur qualification en accomplissant une période de stage en entreprises, à l'étranger ou en effectuant du job-shadowing.

Une base de données d'entreprises mutualisée au sein du Consortium qui s'enrichit et évolue au fil des mobilités.

Lors des feedback sur les vagues de mobilités les 3 établissements échangent également sur les organismes intermédiaires (qualités des prestations, domaine géographique, coût...).

## C - LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIONS DE MOBILITÉ – AVANT LA MOBILITÉ

---

### Les étapes de la stratégie en amont :

#### 1 - Information et présentation des mobilités Erasmus :

- **En direct auprès des élèves** : témoignages, vidéos, échanges avec professeurs acteurs de ces mobilités.
- **Auprès des familles** : rassurer sur l'organisation, sur l'encadrement, sur la logistique (hébergement, restauration, transports...), sur la prise en charge financière par l'Europe et les autres aides possible (Région, CCAS, Fonds Social et Comité d'Entreprise des parents...), sur la participation financière des familles et enfin sur les contacts pendant la mobilité.

#### 2 - Évaluation de la faisabilité de la mobilité du jeune :

Évaluation de la motivation, du niveau de compétences (linguistiques et professionnelles) et du degré d'autonomie.

#### 3 - Cours enseignés dans les lycées :

La langue vivante étrangère (LV1) est l'anglais pour tous les diplômés à raison de :

- Pour Les Bac professionnels : 2h ou 3h / semaine (selon les filières) sur les 3 années de la formation
- Pour la Section Euro anglais en Bac Pro : 2h / semaine sur les 3 années de la formation dont 1h de DNL avec un professeur d'enseignement professionnel (Commerce, Hôtellerie, Gestion)
- Pour les CAP : 1h30 par semaine sur les 2 années de formation

Les Secondes Langues vivantes étrangères (LV2) :

- En Bac Professionnel : 1h30 d'Espagnol ou Italien par semaine sur les 3 années de formation

Pour les candidats à une activité de mobilités :

- Préparation linguistique dans la langue du pays d'accueil : 10h d'espagnol ou d'italien et rédaction d'un glossaire professionnel avec le professeur de LV2. Utilisation de la plateforme OLS

#### **4 - Confirmation du projet.**

Explicitation et présentation des mobilités (y compris aux parents des apprenants mineurs) : réunion préparatoire avant le départ des élèves en mobilité où sont explicités les objectifs, attendus, obligations et modalités de la mobilité.

### **Stratégie et procédure pour la mise en place des conventions de stage dans le cadre des Périodes de Formation en Milieu Professionnel :**

La sélection des élèves sur des critères transparents et non discriminatoires exprimés à travers une lettre de motivation, validée par le DDFPT et le Référent mobilité en lien avec l'équipe pédagogique de la classe, permettra aux apprenants de conditions socio-économiques fragiles d'effectuer leur PFMP dans un pays européen.

L'information et le soutien pour les démarches administratives (assurance, etc.) sont effectuées par l'équipe ressource Erasmus au sein de chaque établissement.

La définition du contenu du stage entre l'élève et le professeur d'enseignement professionnel dans le cadre du référentiel de la formation (objectifs d'apprentissage, tâches à réaliser, compétences à acquérir) sera définie préalablement. Ce contenu fera l'objet d'une traduction réalisée en cours d'anglais, puis sera envoyé à l'entreprise d'accueil pour validation par courriel. À l'issue de cette négociation entre l'élève, son enseignant et le tuteur de l'entreprise d'accueil, le programme définitif est inscrit dans la convention de stage et le Kit mobilité et signé par toutes les parties.

Explication du Kit mobilité auprès de l'élève afin de bien clarifier les obligations et droits de chacun.

L'équipe pédagogique assure, avec l'aide des Référents mobilités, la gestion et la mise en place des mobilités selon les attentes et les objectifs définis préalablement.

## **Politique linguistique mise en œuvre pour préparer les participants à la mobilité :**

La politique linguistique mise en place dans les établissements est organisée de la façon suivante :

Les trois chefs d'établissement font le choix de financer les heures nécessaires à l'anglais Euro et aux disciplines non-linguistiques professionnelles sur l'enveloppe globale des heures allouées à l'établissement par le Rectorat. Ces heures sont donc prises sur la part de l'autonomie des établissements.

### ➤ **Enseignement de l'anglais Euro :**

Travail spécifique sur les lexiques professionnels courants afin d'obtenir le « guide de survie dans l'entreprise et dans la vie quotidienne ».

### ➤ **Discipline non linguistique professionnelle :**

Travail régulier sur les situations professionnelles les plus fréquentes afin de faciliter l'insertion professionnelle lors de la mobilité : vocabulaire propre au secteur, techniques professionnelles, partenaires métiers...

### ➤ **Pour la mobilité :**

CV Europass et programme du stage en anglais pour favoriser l'aisance dans la présentation des compétences et des projets.

Utilisation de la plateforme européenne OLS dédiée à la préparation linguistique mise en place pour tester les étudiants et les faire bénéficier de cours supplémentaires en anglais et dans d'autres langues selon le pays d'accueil. L'enseignant d'anglais et/ou le Référent mobilité assurera le suivi de la plateforme OLS et fera passer les tests obligatoires avant et après la mobilité.

Accueil d'assistants de langue anglaise ou espagnole dans les établissements du Consortium.

## **D - LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIONS DE MOBILITÉ - PENDANT LA MOBILITÉ**

Les élèves qu'ils soient mineurs ou majeurs sont tous accompagnés par des enseignants de l'équipe pédagogique sur place lors de leur installation et lors de la prise de contact avec les tuteurs professionnels. Cet accompagnement permet de mettre les élèves en confiance et de

les familiariser plus rapidement avec le nouvel environnement comme notamment avec la prise en main des transports en communs locaux.

Lors de cette installation, l'équipe pédagogique repère les centres d'intérêts culturels et conseille les élèves sur les découvertes à réaliser dans ce secteur géographique. L'intérêt étant de stimuler l'éveil culturel pour des jeunes issus de milieux peu coutumiers de ces découvertes.

Les établissements procèdent d'ailleurs aux réservations en amont des sorties culturelles afin de permettre à tous les élèves d'en bénéficier.

Cette même équipe échange avec les tuteurs afin de convenir des modalités de suivi et d'évaluation de la période de formation.

Tous les participants s'engagent dans le principe d'un compte rendu hebdomadaire entre élève et référent selon les outils mis à leur disposition (mail, téléphone ou autre...).

Chaque élève sera évalué dans l'entreprise d'accueil à la fin de sa PFMP. Cette évaluation est menée conjointement par le tuteur de l'entreprise d'accueil et l'enseignant chargé du suivi.

## **E - LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIONS DE MOBILITÉ - APRÈS LA MOBILITÉ**

---

### **Mécanismes mis en place pour reconnaître les résultats obtenus par les élèves dans le cadre de leurs activités à l'étranger, pour les mobilités à des fins de stage :**

Notre consortium s'engage à utiliser les documents Europass (CV et lettre de motivation), afin de reconnaître les résultats obtenus par les élèves dans le cadre de leurs activités lors de leur mobilité de stage. Les élèves seront encouragés à les mentionner dans la mise à jour de leur CV Europass.

De son côté, l'établissement contacte le Centre National Europass avant la mobilité des participants pour obtenir le document Europass mobilité et ainsi inscrire dans un document officiel signé par le lycée et l'entreprise d'accueil la Période de Formation en Milieu Professionnel avec les aptitudes et compétences acquises. L'utilisation d'une grille d'évaluation des compétences, fondée sur le référentiel du diplôme, traduite en anglais, sera complétée par le tuteur de l'entreprise accueillante et validée par les enseignants du lycée.

Dans l'espace du site internet dédié à la politique d'internationalisation et au programme Erasmus+, l'établissement valorise les expériences obtenues par les participants à la mobilité (reportage, articles). Ces publications sont envoyées à la DAREIC pour une diffusion



académique et aux organes de presse locaux ou spécialisés (pour la filière de l'hôtellerie restauration). D'autres moments forts permettent la valorisation des mobilités : journées portes ouvertes, réunions parents-professeurs, participation à des forums d'informations sur les métiers, journée Remise des Europass commune aux trois membres du Consortium, participation aux Erasmus Day organisés sous l'égide des conseils départementaux.

Les élèves partis en mobilité ont la possibilité de présenter l'unité facultative de mobilité. Cette unité valide lors de la préparation de ce diplôme les compétences acquises au cours d'une période de formation effectuée à l'étranger, en particulier dans le cadre des programmes de l'Union européenne.

Une attestation dénommée « MobilitéPro », jointe au diplôme, est délivrée aux candidats qui ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation de l'unité facultative de mobilité et qui ont présenté avec succès les épreuves de la spécialité du Certificat d'Aptitude Professionnelle ou du Bac Professionnel pour laquelle ils se sont portés candidats.

Favoriser les retours d'expériences et la communication entre les élèves/personnels partis et les candidats à la mobilité.

### **Mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel :**

Une information spécifique est diffusée auprès de l'équipe éducative sur les opportunités offertes par le programme (mobilité d'enseignement et mobilité de formation).

Le soutien financier : le montant de la subvention accordée.

Le soutien logistique en cas de mobilité entrante : une solution d'hébergement, transferts, visites, etc.

Un aménagement de l'emploi du temps de l'enseignant pour lui permettre de participer à une mobilité et pour permettre son remplacement en interne.

Le soutien linguistique (préparation linguistique, traduction, etc.) en cas de mobilité sortante. Des formations en langue sur la plateforme M@gistère sont conseillées aux professeurs volontaires.

Utilisation des documents Europass comme outils de reconnaissance.

Retours d'expériences pour sensibiliser les collègues à d'autres pratiques pédagogiques.

## **F - STRATÉGIE ERASMUS**

---

### **Stratégie internationale du Consortium CEPAGES :**

L'ouverture sur l'international est un axe développé depuis 2014 par le Consortium CEPAGES avec le programme Erasmus+. Auparavant chaque partenaire du Consortium avait eu des expériences européennes avec les programmes Comenius ou Leonardo.

La dimension européenne et internationale du marché de l'emploi et du tissu industriel impose à nos établissements de mieux préparer nos lycéens, pour faciliter leur intégration professionnelle par une maîtrise renforcée de l'anglais.

Chaque organisme du Consortium fait valider lors des Conseils d'administrations les mobilités à venir de l'année scolaire.

Ainsi nos établissements participent à la sensibilisation à la citoyenneté européenne et l'internationalisation de l'enseignement professionnel à travers quatre objectifs communs :

- Développer le sentiment de citoyenneté européenne
- Développer les compétences linguistiques
- Développer les mobilités pour des filières spécifiques (Optique, Gestion Administration, Pâtisserie Chocolaterie)
- Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants et/ou l'accès à l'enseignement supérieur

Les organismes disposent, de plusieurs partenaires potentiels, entreprises et établissements scolaires, dans certaines villes Européennes telles que Valence, Cork, Dublin, Brescia, Stockholm... Ces contacts permettront de préparer le séjour des élèves (hébergements, entreprises pour effectuer leur stage) et d'en assurer le suivi en dehors du stage.

Ces contacts avec des partenaires nous offrent l'opportunité de mettre en œuvre une seconde partie de notre projet, à savoir, développer les mobilités de personnels.

### **Projets de coopération européenne et internationale :**

Notre Consortium organise des mobilités de stage pour ses élèves et des mobilités de formation et d'enseignement pour les personnels. L'octroi de l'accréditation sur une période courant jusqu'à 2027 permet d'orienter notre projet dans une deuxième direction : grâce à nos partenariats, nous envisageons d'accroître les mobilités entrantes.

- L'accueil d'étudiants
- L'accueil de professeurs
- L'accueil de délégations

Mutualisation des mobilités entrantes, permettre aux étudiants, professeurs, délégations de bénéficier des ressources, compétences du Consortium CEPAGES.

### **Impact escompté de la participation au Programme sur la modernisation des organismes :**

#### **1. Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés dont l'Europe a besoin :**

La participation à une mobilité :

- Améliore l'employabilité des participants en développant leurs capacités d'adaptation et leur prise d'initiative. Ces compétences sont essentielles pour répondre aux évolutions des marchés qui conduisent les entreprises à être réactives et flexibles.
- Augmente les compétences de communication et les compétences linguistiques des participants au-delà du niveau requis par le diplôme.

#### **2. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement professionnel :**

Les entreprises améliorent la qualité de la formation de tous nos apprenants de manière pertinente sur des points pratiques du programme. La mobilité des personnels est un instrument de modernisation de notre programme de formation et de veille sur les pratiques professionnelles.

#### **3. Renforcer les partenariats par la mobilité et à la coopération transnationale :**

Le programme Erasmus+ représente un outil pertinent pour établir/prolonger une relation de confiance avec nos partenaires et envisager d'approfondir notre coopération. La mobilité d'enseignement offre l'opportunité d'échanger des compétences spécifiques et reconnues au profit de l'enseignement et des élèves.

#### **4. Améliorer la gouvernance et le financement :**

La participation au programme Erasmus + améliore la gouvernance de notre organisation en stimulant le travail d'équipe, en développant des activités transversales, en renforçant la transparence de notre politique (information sur Erasmus+, sa mise œuvre).

Cela encourage également nos organisations à consacrer une partie de leur budget à l'ouverture européenne et internationale.